

Paroles de femmes

« Longtemps j'ai pensé que c'était des accidents, des problèmes de couple »

« Je ne sais pas pourquoi il a fait ça »

« Je ne me rendais pas compte que ce n'était pas normal »

« Il est parvenu à me faire croire que c'est à cause de moi qu'il me frappe »

« Il faut trouver l'énergie pour briser le silence »

« A force d'entendre qu'on est rien, nulle, moche, bonne à rien, on finit par douter de soi »

« Je me sentais prise au piège comme un insecte dans une toile d'araignée »

« Les leçons que j'en ai tirées, c'est qu'il faut en parler, ne pas rester dans le silence car le silence, la solitude nous tuent »



ENSEMBLE
Agissons et luttons
contre les violences
faites aux femmes

AGIR
Pour l'ELIMINATION
Des VIOLENCES
faites aux FEMMES



Définition des Violences faites aux femmes :

Les violences à l'égard des femmes désignent « tous les actes dirigés contre le sexe féminin, causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou de souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

(Source : Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes, Résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unis du 20/12/1993.)

Contexte

Les violences envers les femmes restent dans notre société, un problème majeur.

La crise sanitaire a amplifié cette problématique, qui est au cœur de nos préoccupations.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Champs-sur-Marne mène avec un fort engagement des actions de prévention et de sensibilisation pour lutter contre ce fléau. Par le biais du CCAS, la municipalité informe et accompagne les victimes.

Vous êtes victime ou témoin de violences dans votre famille, dans votre couple, dans votre entourage familial, amical ou professionnel.

Quelle que soit votre situation mariée ou non, avec ou sans enfant, que les violences soient anciennes ou récentes.

VOUS POUVEZ EN PARLER

En contactant :

- Le 3919
- Un service social
- Une association spécialisée

Qui peuvent vous proposer :

- Une aide, une écoute, un accompagnement psychologique, un soutien
- Une information sur vos droits et vos démarches juridiques
- Une possibilité d'hébergement d'urgence pour vous et vos enfants

NE RESTEZ PAS SEULE

Vers qui me tourner ? Que dois-je faire ?

Pour déposer plainte, se protéger :

- Contactez la Police ou rendez-vous au Commissariat de Police le plus proche;
- Ordre des avocats.

Pour se soigner :

- Unité Médico-Judiciaire des hôpitaux de Meaux et Jossigny;
- Médecin traitant.

Pour être informée sur ses droits, être aidée, orientée, protégée :

- CCAS de la Ville de Champs-sur-Marne
Mail Jean Ferrat
Service Solidarité 01 64 73 48 30;
- AVIMEJ- France victime 77(Aides aux victimes) ; 19, Rue du Général Leclerc
MEAUX - 01 75 78 80 18;
- SOS femmes (Hébergement d'urgence)
contact@sos-femmes.com;
- CIDFF Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles - juristes;
- Maison départementale des solidarités
Grande Allée des Impressionnistes
Noisiel - 01 69 67 31 99.